

DISPOSITIONS INTERNES EN VUE DE L'ADMISSION A REDOG, GROUPE DE GENEVE

- ◆ Tout nouveau candidat, s'intéressant à notre groupe, sera reçu par des membres du comité ou de la commission technique qui lui expliqueront les buts et la finalité de REDOG¹ et prendront connaissance de son chien.
- ◆ Avant de pouvoir participer aux entraînements avec son chien le team doit réussir le test d'entrée.
- ◆ Le test d'entrée réussi, le candidat remplit le formulaire de membre provisoire.
- ◆ Le candidat peut participer à toutes les manifestations et assemblées du groupe REDOG, Genève, mais sans droit de vote.
- ◆ Durant la période probatoire, le candidat versera une participation de CHF 70.- par année qui reste acquise au groupe de Genève.
- ◆ Le candidat doit pouvoir assurer ses déplacements avec un véhicule privé.

¹ REDOG ayant pour objet principal la formation de "Teams" d'intervention, tout nouveau membre devra aspirer à l'échelon "apte à l'engagement REDOG".

Pour devenir membre REDOG

- ◆ La personne qui se présente participera régulièrement aux **entraînements "catastrophe" et /ou "surface" dans le groupe "débutant"**.
- ◆ Le candidat restera **membre provisoire sur une période de 6 mois à 1 année** pour permettre un temps d'observation et de réflexion tant pour lui-même que pour la direction du groupe. **Le comité se réserve le droit d'écourter ce délai.** Ensuite, le candidat pourra demander son admission définitive à REDOG par une lettre de motivation envoyée aux membres du comité (par e-mail)
- ◆ Cette personne sera présentée pour acceptation définitive au comité du groupe, après préavis favorable de la commission technique. Elle sera ensuite annoncée au bureau ("Geschäftsstelle") de REDOG (4 fois par année) et sa demande d'admission diffusée dans tous les groupes régionaux (délai d'opposition : 30 jours).
- ◆ Après son admission, ce membre pourra se présenter **à l'évaluation interne** lui permettant de continuer sa formation dans un groupe plus avancé.

Le comité a modifié les dispositions internes d'admission le 25.06.2024. Elles remplacent et annulent toutes les versions antérieures.

Le comité

15.03.1993, 13.03.1999, 24.06.2000, 13.12.2001, 6.11.2003, 9.05.2011, 10.01.2013, 14.01.14, 12.02.14, 16.04.2015, 26.06.2024